



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 09 JUILLET 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	03/07/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	26
Absents :	03
Dont Procuration :	01
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 09 juillet, à dix huit heures (18H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 03 juillet 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(26)

REPRESENTÉ : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(1)

ABSENTS : Mme SAINTE-LUCE Ninette - M. NOEL Jean-Philippe.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

07

AUTORISATION À DONNER AU MAIRE EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC LE COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA GUADELOUPE DÉNOMMÉE : « VILLE-ÉTAPE » DE LA 14^{ème} ÉDITION DU TOUR JUNIOR DE LA GUADELOUPE

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget communal pour l'exercice 2015 ;
- Vu la 14^{ème} Edition du « Tour Junior de la Guadeloupe » organisée par le Comité Régional de Cyclisme de Guadeloupe du 22 au 29 juillet 2015 ;
- Considérant que la commune de Trois-Rivières a été choisie pour accueillir le départ et l'arrivée du 1^{er} tronçon de la 3^{ème} étape de la compétition cycliste le samedi 25 juillet 2015 ;
- Vu le projet de la convention de partenariat précitée fixant les modalités de participation de la Commune et prévoyant notamment une aide financière s'élevant à Deux mille euros (2 000 €) ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...

.../...

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'ensemble des dispositions que renferme le projet de convention de partenariat « Ville-Etape de la 14^{ème} édition du Tour Junior de la Guadeloupe » fixant les modalités d'intervention de la Commune à cette manifestation et notamment sa participation financière à hauteur de **Deux mille euros (2 000 €)**.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer et à mettre en exécution la convention de partenariat « Ville-étape » de la 14^{ème} Edition du Tour junior de la Guadeloupe adossée à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

19 AOUT 2015

La publication et/ou la notification
le

19 AOUT 2015

